Conservons le pernambouc
Soutenons les musiciens
Sauvons l'archèterie

ce qui se passe

En ce mois de juin 2025, le pernambouc vient de faire l'objet d'une proposition de **transfert de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES.**
Si cette proposition est adoptée en Novembre 2025, **le commerce international de ce bois irremplaçable pour les archets de qualité professionnelle, sera totalement prohibé.**

Conséquences:

- **Appauvrissement considérable de la qualité des prestations musicales**
- Obligation pour les musiciens d'obtenir des **certificats CITES à faire tamponner à chaque passage de frontière**
- Obligation d'obtenir des **certificats CITES pour acheter, vendre ou même faire réparer un archet**
- Interdiction de facto d'utiliser le bois des plantations, **mettant ainsi en péril tous les efforts de conservation** mis en place depuis des décennies
- **Fin de la tradition séculaire de la fabrication des archets**, transmise de génération en génération depuis le 18e siècle

Que pouvez-vous faire ?

- En parler autour de vous et vous tenir informés
- Être prêt à contacter les autorités compétentes si le transfert est proposé
- Rejoindre ou faire un don à l'IPCI pour soutenir nos actions en faveur des musiciens et de la conservation du pernambouc

L'IPCI, grâce aux dons, a permis la replantation de plus 340.000 arbres

IPCI FRANCE EUROPE

SCAN ME!